

La conformité de la production au cahier des charges : formalités déclaratives et contrôle

DATE ET LIEU DE LA FORMATION

Vendredi 4 juin 2021

Mâcon – Université de Bourgogne, 9, rue de Flacé.

DUREE

1/2 journée de formation de 3 heures 30 : 13 h 30 – 17 h

INTERVENANT

Pierre du Couëdic,

Délégué général de l'Union des producteurs et élaborateurs de Crémant de Bourgogne

PROGRAMME

I. APPLICATION DU CAHIER DES CHARGES

- A. Présentation de l'ordonnance du 7 décembre 2006
 - 1. Reconnaissance d'un Organisme de Défense et de Gestion
 - 2. Missions de l'Organisme de Défense et de gestion
- B. Présentation type d'un cahier des charges
 - 1. Les conditions de production
 - 2. Les Obligations déclaratives et tenues des registres

II. ACTIVITES DE CONTRÔLE DU CAHIER DES CHARGES

- A. Dispositions générales
 - 1. Les organismes certificateurs
 - 2. Les organismes d'inspection
- B. Les différents niveaux de contrôle
 - 1. L'Autocontrôle
 - 2. Le contrôle interne
 - 3. Le contrôle externe

MODALITES D'INSCRIPTION

Prendre contact avec :

Philippe GONOD, secrétariat des formations de droit rural

Mail : philippe.gonod@u-bourgogne.fr

Tel : 03 85 21 94 22

Site universitaire de Mâcon

Université de Bourgogne

9, rue de Flacé 71000 Mâcon

TARIFS

Coût de la formation : 150 € TTC